

Compte-rendu de l'audience TZR Maths du 24.11.21

Suite à la formation adressée le 7 octobre en visio aux TZR de Maths provisoirement sans affectation visant à proposer des affectations en Sciences Physiques sur volontariat, le SNES-FSU Dijon a demandé une audience au rectorat sur cette question. Exceptionnellement, le rectorat nous a reçus conjointement avec une délégation FO.

Nos interlocuteurs au rectorat :

M. PETITJEAN, intérim du Secrétaire Général d'Académie
M. MONNY, chef de division DIRH
M. CORTADO, IA-IPR de Mathématiques
M. GERMAIN et M. KARIM, IA-IPR de Physique-Chimie
M. HORNBERGER, IEN de Maths-Sciences

La délégation SNES-FSU Dijon, trois membres du secrétariat académique :

Mme DADOU Véronique
Mme QUESNE Annabelle
Mme HART Amélie

M. Monny a pris la parole pour rappeler les faits qui ont déclenché nos demandes d'audience: une formation ayant pour but de proposer « un plan d'adaptation à l'emploi qui s'inscrit dans un contexte exceptionnel »: le surnombre de TZR Maths est en effet de 35 en Bourgogne cette année (effectifs passés de 73 à 108 à la rentrée selon une équation calibrée sur le plan national).

M. Monny précise dans son exposé que cette présentation a été faite à des TZR en suppléance ou affecté sur peu d'heures en AFA. La discipline ayant été sinistrée, l'académie formule depuis plusieurs années des demandes d'entrée mais dans le même temps les besoins de remplacement diminuent. Cela devrait durer encore un ou deux ans.

Le dispositif « d'accompagnement » ne s'adresse qu'à des volontaires pour des suppléances dans des disciplines connexes, où seuls quelques fondamentaux seront à apporter à ceux qui auraient suivi les études scientifiques menant au CAPES de maths ou suivi d'autres formations.

La formation est « à construire », pour des suppléances « dans un premier temps » en physique chimie et en voie professionnelle avec des particularités nécessitant un tutorat . Des heures de décharge sont donc nécessaires pour se préparer.

Le questionnaire a été adressé à 78 TZR qui n'étaient pas en AFA, 76 %de réponse.

M. Monny devance notre question concernant les suppléances avec bivalence imposée Mathématiques-Physique Chimie en lycée professionnel, rappelant que les TZR peuvent refuser d'enseigner une discipline qui n'est pas leur discipline de recrutement.

Les avantages qui découleraient de cette formation selon le rectorat :

- les volontaires resteraient dans leur bassin, leur zone d'affectation
- ils bénéficieraient d'une certification
- une bonification pour le mouvement académique
- la création de postes spécifiques bivalents où leur expérience particulière pourrait être reconnue selon l'estimation des inspecteurs (visite)
- plan de formation et d'accompagnement éventuel à ce qui est présenté comme une sorte de « reconversion »

Notre analyse :

-la bivalence lors des affectations en lycée professionnel peut donc toujours clairement être refusée par les TZR

-les TZR de maths volontaires resteraient dans leur bassin mais au détriment des TZR de Sciences Physiques qui perdraient des quotités de service pour compléter leur service

-la certification dont il est question serait en fait une simple trace écrite (pas l'équivalent d'une certification théâtre ou autre)

-la bonification qui n'est pas encore définie et ne peut que créer des décalages entre les TZR de Maths et de Sciences Physiques qui risquent d'être en concurrence sur certains BMP. Elle n'est pas proposée de façon équitable à tous les TZR de Maths

-les postes spécifiques bivalents auraient principalement pour but de « reconverter » des TZR de Maths en professeurs de Physique Chimie dans l'urgence pour pallier les suppressions de postes et les conséquences de la réforme en lycée

Présentation par les inspecteurs de la formation proposée :

Leur réflexion autour des programmes et de l'approche spiralaire en physique Chimie en lien avec les maths, porte sur l'étude des différentes démarches (démarche expérimentale et démarche d'investigation), formation à la mise en sécurité, gestes expérimentaux et à l'évaluation des disciplines expérimentales par compétences.

2 journées DAFOP seraient consacrées à cette formation, mais ça dépendra du nombre de volontaires. La possibilité de rapprocher des formations données aux contractuels et néo-titulaires est envisagée, avec tutorat sur place dans l'établissement.

Il s'agirait d'enseignants déjà formés au métier à qui il faut seulement apporter des spécificités disciplinaires, et à qui ça permettrait d'« avoir une carte à jouer pour se rendre employable » car ils sont en sous service et souvent cantonnés dans des missions sans classes (aide au devoirs etc)

La suite de l'entretien révèle la réalité du projet :

Selon M.Monny les faibles quotités horaires sont concernées seulement, et ce dispositif pourrait être envisagé dans d'autres disciplines. La bonification ne peut pourtant entrer que dans le cadre du décret et donc être étudiée en CTA.

L'idée générale : « répondre positivement à une sollicitation de l'institution » serait valorisé.

Les inspecteurs disent alors que les contractuels auraient les profils les plus adaptés (expériences professionnelles diverses). M.Monny précise à nouveau que l'idée serait de compléter les services « sur place dans une autre matière » et donc d'aboutir à des compléments de service, principalement lors de suppléances en collège.

Ce que nous pointons durant l'audience :

- Comment un tel dispositif peut être proposé pour des TZR qui ne savent pas s'ils seront en AFA ou suppléance l'année d'après ? Selon quelle lisibilité ces propositions seraient faites, surtout si la bonification n'a été « offerte » qu'à certains ?

Réponse : pérenniser des situations atypiques, sur des postes à quotités très réduites voire sur des postes à profil...

- Ces possibilités seraient-elles ouvertes en lycée sur des classes de Terminale, la réponse est claire :

Réponse : Non ! Seulement en collège, dans le but de maintenir les TZR en place dans l'établissement en zone rurale où les situations sont compliquées.

Les problèmes émergents que nous signalons :

→ Deux jours de formation semblent bien insuffisants pour atteindre les objectifs énoncés par les inspecteurs (rappel : démarche expérimentale et démarche d'investigation, formation à la mise en sécurité, gestes expérimentaux et évaluation des disciplines expérimentales par compétences.)

→ La proposition n'est pas offerte à tous les TZR de la discipline

→ Elle concernerait principalement des contractuels et viserait à permettre de les stabiliser en « fusionnant » des quotités de Mathématiques et de Sciences-Physiques

→ Ces quotités en moins vont manquer aux TZR de Maths ayant un RAD sur ces zones rurales et n'ayant pas été volontaires pour la formation, mais aussi aux TZR de Sciences-Physiques qui perdront des BMP dans leur discipline de recrutement.

→ La bonification qui valoriserait des expériences professionnelles passées, des profils atypiques, reste techniquement floue

→ Des TZR d'autres disciplines « connexes » n'ont jamais bénéficié de bonification pour avoir « répondu favorablement à des sollicitations de l'institution », ce serait la création d'un précédent

→ *L'objectif est peut-être aussi de faire des économies sur des quotités d'heures où les frais de déplacement ne seraient plus en question*

Il ne nous a pas été possible d'aborder d'autres questions TZR prégnantes actuellement (notamment concernant les remboursement de frais de déplacement) au cours de cette audience car nos interlocuteurs la réservaient à cette question et avaient d'autres réunions, nous les porterons tout de même à l'attention du rectorat par d'autres moyens.

La délégation SNES-FSU Dijon